

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT
À DESTINATION DES LIGUES



PROJET SPORTIF FÉDÉRAL
2026



SOMMAIRE



1. Note de cadrage

- 1.1. Cadre fixé par l'ANS
- 1.2. Cadre fixé par la FFTT
- 1.3. Mode d'emploi
- 1.4. Calendrier et temporalité
- 1.5. Contacts des référents régionaux

2. Les dispositifs éligibles au PSF26

- 2.1. Dispositif obligatoire : «Structuration clubs/comités de demain»
- Action structuration territoriale
- 2.2. Dispositif obligatoire : «Structuration clubs/comités de demain»
- Action formation
- 2.3. Dispositif obligatoire : «Accession territoriale au sport de haut niveau »
- Action détection des talents
- 2.4. Dispositif au choix : «Nouvelles pratiques»
- 2.5. Dispositif au choix : «Ping inclusif»
- 2.6. Dispositif au choix : «Ping éducatif»
- 2.7. Dispositif au choix : «Ping actif»
- 2.8. Dispositif si Pôle Espoirs de niveau 2 : «Accession territoriale au sport de haut niveau» - Action optimisation de l'entraînement

3. Ressources PSF

- 3.1. Guides de dépôt de dossier et des comptes rendus financiers
- 3.2. Aide à la construction d'un budget
- 3.3. Lien vers le site des bonnes pratiques

1

CAMPAGNE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL (PSF) 2026

PRÉAMBULE

L'Agence nationale du sport (ANS) confie, depuis plusieurs années, à la Fédération française de tennis de table la gestion et le déploiement de la campagne Projet sportif fédéral. La FFTT a pour rôle de définir les orientations de son Projet fédéral à destination de ses structures affiliées, d'examiner les demandes de subvention et de soumettre une proposition de répartition financière à l'Agence nationale du sport.

Pour cette campagne PSF 2026, l'objectif général reste identique, c'est-à-dire accompagner les structures dans leurs projets pour concrétiser des actions de développement ambitieuses et cohérentes avec le projet de la fédération. Le PSF ne finance pas le fonctionnement mais aide à financer vos projets. La campagne PSF 2026 doit favoriser un accueil de qualité dans nos clubs mais surtout augmenter la fidélisation pour la rentrée sportive en septembre 2026.

Cette année, la «Grande cause fédérale» est le développement du Ping en faveur de la santé. Ainsi, dans un but d'accès à la pratique pour tous au sein du monde pongiste, une attention particulière sera portée vers les projets en lien avec la thématique. Ces projets seront donc priorités et valorisés.

CONTEXTE

Le président de la FFTT, Gilles Erb, confie le pilotage et la mise en œuvre de la campagne PSF 2026 à Eric Hennemann, élu fédéral et rapporteur du Projet sportif fédéral. Comme l'année dernière, afin de renforcer le projet fédéral et d'améliorer la cohérence avec les territoires, le Pôle accompagnement des clubs et des territoires de la fédération sera en charge de la mise en œuvre de la campagne PSF. Cela permet de renforcer la gestion de la répartition financière et le déploiement du projet fédéral en étroite collaboration avec l'ensemble des commissions régionales. Celles-ci ont la charge d'accompagner et de conseiller les structures sur le dépôt des actions et de les instruire.

Pour cette nouvelle campagne, la FFTT poursuit le travail de priorisation afin d'établir un lien direct avec le projet fédéral. Ces axes de priorités sont répartis sur les trois périmètres territoriaux (ligue, comité, club). Il s'agit d'établir une complémentarité d'action entre les différentes strates des structures affiliées.

1.1 CADRE FIXÉ PAR L'ANS :

LES EXIGENCES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS)

- Dédier au minimum 50% des crédits à destination des clubs affiliés.
- Sanctuariser une partie des crédits spécifiques aux territoires ultramarins.
- Dédier 15% maximum des crédits à l'accession territoriale au sport de haut niveau (Détection et Pôle espoirs de niveau 2).
- Flécher à minima 20% des crédits sur le développement de la pratique féminine.

LES PRIORITÉS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS)

- Continuer de développer la féminisation sur la pratique sportive, l'accès aux responsabilités et à l'encadrement, favorisant ainsi la mixité.
- Renforcer les actions menées en matière de prévention et de lutte contre toutes les formes de violences dans le cadre sportif. Un critère d'éligibilité a été instauré vis-à-vis du contrôle de l'honorabilité des structures. Cette action figure :
 - o Pour les clubs : au sein de la modalité «Ping Inclusif».
 - o Pour les clubs et comités : au sein de la modalité «Structuration clubs/comités de demain».
- Contribuer au développement des actions relatives au sport-santé.
- Poursuivre le développement des actions en faveur des personnes éloignées de la pratique.
- Participer au développement des actions relatives au para sport et inciter les clubs à s'inscrire dans le programme [«Club inclusif»](#). Pour rappel, les clubs bénéficiaires d'une subvention PSF doivent impérativement s'inscrire et recenser leurs activités dans [le Handiguide des sports](#) avant la fin de l'année d'obtention de la subvention soit avant le 31/12/2026 date de clôture de la campagne ANS.
- Encourager les actions visant l'atténuation des impacts des pratiques sportives sur l'environnement et de leur adaptation au changement climatique.

1.2 CADRE FIXE PAR LA FFTT :

NOUVEAUTÉ / RAPPEL DES ÉVOLUTIONS DU PSF 2026 FFTT

- Pour cette année 2026, «La Grande Cause» portera sur la **santé**, tout en maintenant la **féminisation** comme un axe prioritaire.

CRÉDITS ACCESSION TERRITORIALE AU SPORT DE HAUT-NIVEAU

Pour rappel :

- Les ligues et les comités départementaux sont les seuls éligibles pour les actions sportives liées à la détection des talents (stages, regroupements, déplacements des sélections, encadrement, formations des cadres).
- Les ligues disposant d'un Pôle espoir de niveau 2 sont les seules à pouvoir participer aux actions associées aux Pôles espoir.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Être une association affiliée à la Fédération française de tennis de table pour la saison en cours (2025/2026).
- Le contrôle d'honorabilité doit avoir été effectué pour chacune des structures demandeuses (dirigeants, arbitres, éducateurs).
- Commencer chaque action sur l'année en cours, c'est-à-dire en 2026. L'action peut se terminer au cours de la saison 2026-2027.
- Les structures ayant reçu une subvention dans le cadre du PSF 2025 doivent soumettre leur compte-rendu financier PSF 2025 avant de déposer leur dossier pour le PSF 2026.
- Il est essentiel de respecter le nombre d'actions minimum et maximum ; tout dossier ne respectant pas ces quotas ne sera pas recevable ni financé :

Les ligues peuvent déposer au **maximum 6 actions** dont **3 obligatoires** + 1 action Pôle espoir (si niveau 2).

- Déposer l'intégralité des documents obligatoires sur la plateforme Le Compte Asso sur **l'année N ou N-1**, à savoir :

1. Projet associatif :

- Également appelé projet de développement ou projet de structure, il s'agit d'un document présentant la philosophie de l'association, les objectifs ainsi que les différents axes de projets envisagés pour la période de l'olympiade. Les actions soumises dans le cadre du PSF doivent être en adéquation avec votre projet associatif.

2. Statuts :

- Déposés en préfecture. Ils définissent les règles de votre association.

3. Liste des dirigeants :

- Déposés en préfecture, composition de votre conseil d'administration avec à minima le président(e), trésorier(e), secrétaire.

4. Rapport d'activité :

- Décrit l'activité précédente (présentée et/ou validée lors de la dernière assemblée générale). Par exemple, cela peut inclure les objectifs atteints, les actions réalisées, ainsi que la projection des projets à venir, etc.

5. Budget prévisionnel :

- Visualise les recettes et les dépenses futures de l'association.

6. Compte annuel du dernier exercice clos :

- Recense et fait l'état des lieux des recettes et des dépenses de l'année/saison passée (voté lors de la dernière AG de la structure).

7. Rapport du commissaire au compte/Bilan financier :

- Certifie les comptes annuels de l'association afin d'analyser la situation pour anticiper potentiellement les risques présents.

8. Coordonnées bancaires (RIB) :

- Bien s'assurer que le RIB est valide et mis à jour sur la plateforme du «Compte Asso».



SIG Politique de la Ville

*Observatoire des territoires - ANCT - Indicateurs :
cartes, données et graphiques
(observatoire-des-territoires.gouv.fr)*



À compter de 2026, l'ANS précise les règles cumulatives d'attribution suivantes :

- **Par action :** Le montant minimum de subvention par action est de 750 €. Ce seuil est abaissé à 500 € pour le bénéficiaire concerné par les critères appliqués aux territoires carencés.
- **Par dossier :** Le seuil minimum d'aide financière pour un bénéficiaire, pour l'ensemble de ses actions s'élève à 1 500 €. Ce seuil est abaissé à 1 000 € pour le bénéficiaire concerné par les critères appliqués aux territoires carencés.

Les actions non éligibles concernent :

- L'emploi et l'apprentissage.
- Les équipements sportifs et achats de matériels lourds.
- L'organisation de compétitions et l'organisation de stages sportifs (hors détection) dans une approche compétitive (excepté les Outre-mer et les structures reconnues Pôles espoirs).

1.3 MODE D'EMPLOI

La demande et le dépôt de dossier de demande de subvention est à réaliser sur le site internet «Le Compte Asso» :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login>

Toute demande, qu'elle soit au format numérique ou papier, envoyée directement à la fédération sans passer par la plateforme LCA ne sera pas prise en compte.

Pour créer une action sur la thématique de votre choix, sélectionnez les actions dans le menu déroulant afin d'accéder aux objectifs opérationnels. Selon l'objectif choisi, vous pourrez consulter les différentes modalités et dispositifs disponibles.

- **Développement des pratiques**

- Ping éducatif

- Ping inclusif

- Nouvelles pratiques

- Structuration clubs/comités de demain

- **Promotion du sport santé**

- Ping actif

- **Accession au sport de haut niveau**

- Accession territoriale au sport de haut niveau

- Les territoires non concernés par la gestion du PSF de la FFTT sont la Corse, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française, Saint-Pierre et Miquelon, et Wallis et Futuna. Ces territoires relèvent de la gestion de leurs collectivités locales.

1.4 CALENDRIER ET TEMPORALITÉ

- **Mardi 7 avril 2026**

Début de la campagne PSF 2026 pour les ligues, ouverture de la plateforme Le Compte Asso pour dépôt des dossiers de demande de subvention.

- **Lundi 13 avril 2026**

Début de la campagne PSF 2026 pour les clubs et les comités.

- **Mercredi 29 avril 2026 minuit**

Fermeture de la plateforme LCA pour les ligues.

- **Lundi 11 mai 2026 minuit**

*Fin de la campagne PSF 2026, fermeture de la plateforme LCA pour les clubs et les comités.
Fin de dépôt des bilans des comptes-rendus financiers PSF 2025.*

- **Mardi 12 mai 2026 – Vendredi 5 juin 2026**

Phase d’instruction des dossiers par les commissions régionales.
Phase d’instruction des dossiers ligues par le groupe fédéral.

- **Lundi 15 juin 2026**

Phase d’instruction par la commission fédérale.

- **Vendredi 3 juillet 2026**

Proposition de répartition financière à l’ANS.

- **Mercredi 17 juillet 2026**

Validation de la répartition des crédits par l’ANS.

- **Courant juillet 2026**

Réalisation des états de paiement et des conventions (> à 23 000€).

- **Courant août 2026**

Mise en paiement des subventions et envoi des notifications par l’ANS.

1.5 CONTACTS RÉFÉRENTS FÉDÉRAUX

La fédération est à votre disposition pour vous accompagner lors de la campagne de dépôt de vos dossiers :



Référent national (salarié)
Stanislas Gazeilles
ans.psf@fftt.org
01 53 94 50 49



Référent national (alternant)
Tanguy Davy
tanguy.davy@fftt.org
01 53 94 50 42

2

LES DISPOSITIFS ÉLIGIBLES AU PSF 2026

Pour l'ensemble de ces dispositifs, les éléments suivants sont à remplir dans la plateforme du Compte Asso :

- Nature de l'aide : PSF
- Modalité de l'aide : Aide au projet

Pour rappel :

- La ligue peut déposer jusqu'à 6 actions maximum **dont 3 actions obligatoires** et une action Pôle espoirs (si de niveau 2).
- Il n'y a plus de fiche action spécifique sur le développement durable car cette notion doit être prise en compte systématiquement dans toutes les actions proposées.
- Il n'y a plus de fiche action spécifique sur la féminisation car elle doit être incluse dans une dynamique de mixité (chiffres à préciser dans les indicateurs et dans les publics cibles de l'action).

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT
À DESTINATION DES LIGUES

PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

2026

11

2.1 DISPOSITIF «STRUCTURATION/COMITÉS DE DEMAIN» Action structuration territoriale

OBLIGATOIRE

1) Intitulé : Structuration territoriale

2) Objectifs (ce que votre action doit permettre d'atteindre) :

Exemples d'objectifs possibles :

- Coordination et Animation territoriale dont l'ETR avec les comités départementaux pour la mise en œuvre du Projet sportif fédéral sur tout le territoire

3) Description de l'action (ce que vous allez concrètement organiser) :

Exemples d'actions concrètes :

- Organisation structurelle de l'ETR ou autre (nombre de réunions, modalités de décisions).
- Déclinaison de la convention FFTT/Territoires quand signée ou déclinaison des fonctionnements (ligue-comités).

Remarque : Financement maximum à hauteur de 4 000€

4) Objectifs opérationnels : Structuration du club de demain

Dispositif : Structuration clubs/comités de demain

5) Publics bénéficiaires : Cette rubrique est à remplir en fonction des publics visés par votre action.

Statut : _____

Genre : _____

Tranche d'âge : _____

Type : _____

6) Indicateurs en lien avec les objectifs :

-Evolution du nombre de licenciés par type de licence et par catégorie

2.2 DISPOSITIF «STRUCTURATION/COMITÉS DE DEMAIN» Action formation

OBLIGATOIRE

1) Intitulé : La formation

2) Objectifs (ce que votre action doit permettre d'atteindre) :

Exemples d'objectifs possibles :

- Développer les compétences techniques, arbitrales et dirigeantes au service de la structuration territoriale.
- Renforcer l'expertise et l'adaptation des élus et salariés aux enjeux émergents (nouvelles pratiques, santé, insertion, innovation) afin d'accompagner efficacement les clubs et les comités.
- Adapter les compétences des encadrants aux évolutions sociétales et aux nouveaux publics cibles.
- Structurer et accompagner les clubs de mon territoire dans leur développement, dont la création de clubs ou lieux de pratique
- Sensibiliser et former les acteurs du territoire afin de renforcer la prévention, la protection et la culture de vigilance au sein des structures sportives.
- Développer une politique volontariste sur le sport et égalité.

3) Description de l'action (ce que vous allez concrètement organiser) :

Exemples d'actions concrètes :

- Organisation des sessions de formation technique, d'arbitrage, ou dirigeant à destination des licenciés du territoire (filière technique - IC, AF, EF, arbitre : AC, AR, JA1, JA2, JA3, dirigeants)
 - Participation des membres élus et salariés de la ligue à des formations spécifiques (Dirigeants, Nouvelles pratiques Extérieur ou VR, Ping Santé, coach d'insertion...)
 - Mise en place de module de formation spécifique ou de formation continue hors filière fédérale (4-7ans, santé, nouvelles pratiques...)
- Organiser des réunions de proximité afin de partager les bonnes pratiques des clubs et faciliter la mise en place de réseaux de clubs
- Développer un partenariat avec une association spécialisée (par exemple Colosse aux pieds d'argile) afin de renforcer la prévention et la protection des sportifs : réunions d'information auprès des acteurs locaux, mise en place de cellules d'écoute, formations dédiées, etc.
 - Accompagner les femmes du territoire à s'engager au sein de la vie associative par le programme Club des 300.

4) Objectifs opérationnels :

Structuration du club de demain

Dispositif : Structuration clubs/comités de demain

5) Publics bénéficiaires : Cette rubrique est à remplir en fonction des publics visés par votre action.

Statut : _____

Genre : _____

Tranche d'âge : _____

Type : _____

6) Indicateurs en lien avec les objectifs :

- Nombre de personnes formées (techniciens, arbitres) et de sessions réalisées
- Nombre de comités impliqués dans l'organisation de sessions de formations (maillage territorial)
- Nombre de sessions et/ou de formés sur des modules de formation continue hors filière fédérale
- Nombre de clubs ou lieux de pratiques créés
- Vérification de l'honorabilité des arbitres, encadrants et dirigeants.

2.3 DISPOSITIF «ACCESSION TERRITORIALE AU HAUT NIVEAU» Action détection des talents

1) Intitulé : Détection des Talents

OBLIGATOIRE

2) Objectifs (ce que votre action doit permettre d'atteindre) :

Exemples d'objectifs possibles :

- Optimiser le développement des jeunes joueurs identifiés en leur proposant un suivi renforcé et individualisé.
- Structurer la filière de détection et d'accompagnement des jeunes talents afin d'assurer leur progression vers le haut niveau.
- Renforcer l'accompagnement et la performance des jeunes talents de moins de 11 ans identifiés dans le PPF et/ou le PPR, à travers des actions complémentaires d'entraînement structurées.

3) Description de l'action (ce que vous allez concrètement organiser) :

Exemples d'actions concrètes :

- Organisation de regroupements, stages, suivi individualisé...

4) Objectifs opérationnels :

Accession au sport de haut niveau

Dispositif : Accession territoriale au sport de haut niveau

5) Publics bénéficiaires : Cette rubrique est à remplir en fonction des publics visés par votre action.

Statut : _____

Genre : _____

Tranche d'âge : _____

Type : _____

6) Indicateurs en lien avec les objectifs :

- Nombre de jeunes de moins de 11 ans identifiés
- Nombre de jeunes de moins de 11 ans sélectionnés dans les cellules fédérales et dans les stages nationaux
- Résultats au top national U10
- Nombre de regroupements proposés
- Nombre de compétitions organisées
- Niveau de structuration de la filière détection (responsable régional, entraîneurs, relation détection/pôle Espoir etc.)

Remarque : Les noms/prénoms des bénéficiaires devront être indiqués dans le compte rendu de l'action qui devra être déposé au plus tard le 30 juin 2027. L'Agence pourra demander le remboursement de tout ou partie de la subvention s'il n'est pas possible d'identifier les bénéficiaires de ces subventions et donc des projets de haut niveau correspondants.

2.4 DISPOSITIF «NOUVELLES PRATIQUES»

AU CHOIX

1) Intitulé : Développement de nouvelles pratiques

2) Objectifs (ce que votre action doit permettre d'atteindre) :

Exemples d'objectifs possibles :

- Dynamiser les espaces de pratique extérieure par des actions d'animation régulières favorisant la découverte et la fidélisation de nouveaux pratiquants.
- Accroître la visibilité et l'attractivité du tennis de table par l'organisation d'animations grand public sur le territoire.
- Promouvoir les pratiques innovantes et numériques afin d'attirer de nouveaux publics, notamment les jeunes, vers une pratique sportive régulière.

3) Description de l'action (ce que vous allez concrètement organiser) :

Exemples d'actions concrètes :

- Soutien à l'animation aux structures qui animent des tables existantes dans les parcs et autres
- Organiser une étape du Ping Tour
- Coordination territoriale des animations et opérations «Eté Ping en fête»
- Action directe ou d'aide au développement du PingVR (organisation de tournois, prêt de matériel, achat de matériel pour faire jouer et faire connaître auprès du plus grand nombre)

Remarque : l'achat de matériel spécifique associé à l'organisation de manifestations spécifiques dédiées rentrent dans la demande de financement (casque VR, manettes, logiciel).

4) Objectifs opérationnels :

Développement des pratiques

Dispositif : Développement de nouvelles pratiques

5) Publics bénéficiaires : Cette rubrique est à remplir en fonction du publics visés par votre action.

Statut : _____

Genre : _____

Tranche d'âge : _____

Type : _____

6) Indicateurs en lien avec les objectifs :

- Nombre de sites créés ou réhabilités et animés
- Nombre d'actions organisées ou soutenues
- Nombre de clubs impliqués (Ping Ext, été Ping en fête, FreePing Tour)
- Nombre de licences libérées et événementielles créées

2.5 DISPOSITIF «PING INCLUSIF»

AU CHOIX

1) Intitulé : Développement des dispositifs d'inclusion ou de réduction des inégalités d'accès à la pratique

2) Objectifs (ce que votre action doit permettre d'atteindre) :

Exemples d'objectifs possibles :

- Favoriser l'insertion professionnelle par le tennis de table
- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive en développant des actions ciblées dans les territoires prioritaires (QPV, zones rurales ou carencées).
- Structurer et professionnaliser l'accompagnement par le sport en formant des encadrants spécialisés dans l'insertion sociale et professionnelle.

3) Description de l'action (ce que vous allez concrètement organiser) :

Exemples d'actions concrètes :

- Organisation d'une étape Du Stade Vers l'Emploi ou d'un job dating par le tennis de table
- Action de promotion/d'encadrement du tennis de table dans les quartiers QPV ou zones carencées et rurales
- Mise en réseau des clubs pour capitaliser les ressources et les partages de bonnes pratiques

4) Objectifs opérationnels :

Développement de la pratique

Dispositif : Ping inclusif

5) Publics bénéficiaires : Cette rubrique est à remplir en fonction des publics visés par votre action.

Statut : _____

Genre : _____

Tranche d'âge : _____

Type : _____

6) Indicateurs en lien avec les objectifs :

- Nombre d'événements organisés
- Nombre de participants
- Nombre de nouvelles licences
- Création de créneaux spécifiques et nombre de licenciés ou participants aux actions ou inscrits dans le créneau

2.6 DISPOSITIF «PING ÉDUCATIF»

AU CHOIX

1) Intitulé : Recrutement et fidélisation des jeunes

2) Objectifs (ce que votre action doit permettre d'atteindre) :

Exemples d'objectifs possibles :

- Augmenter le nombre de licenciés de 4/7 à 11 ans en proposant des formats pédagogiques attractifs et progressifs.
- Structurer une offre adaptée aux enfants de 4 à 7 ans afin de développer la coordination, la motricité et l'envie de pratiquer durablement.

3) Description de l'action (ce que vous allez concrètement organiser) :

Exemples d'actions concrètes :

- Distribuer un kit «Bienvenue au club» (flyer, planning, licence loisirs, découverte...).
- Inciter, accompagner et soutenir les actions des comités et des clubs pour l'organisation de PPP
- Coordonner sur le territoire les actions de la Fête du Ping 4-7 ans
- Coordonner avec les fédérations scolaires et les structures fédérales locales l'engagement dans le dispositif 1 École - 1 Table et le challenge des récréations

4) Objectifs opérationnels :

Développement des pratiques

Dispositif : Ping éducatif

5) Publics bénéficiaires : Cette rubrique est à remplir en fonction des publics visés par votre action.

Statut : _____

Genre : _____

Tranche d'âge : _____

Type : _____

6) Indicateurs en lien avec les objectifs :

- Evolution du nombre de licenciés jeunes de 4 à 11 ans (poussins/benjamins)
- Nombre de clubs soutenus pour organiser le PPP, Actions scolaires et périscolaires
- Nombre de candidatures au dispositif 1 École - 1 Table et nombre de tables installées
- Nombre de clubs ayant une section 4-7ans
- Evolution des taux de renouvellement et d'abandon des jeunes

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

À DESTINATION DES LIGUES

PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

18 2026

2.7 DISPOSITIF «PING ACTIF»

AU CHOIX

1) Intitulé : Développement des dispositifs de Ping Bien-Être et Ping Santé

2) Objectifs (ce que votre action doit permettre d'atteindre) :

Exemples d'objectifs possibles :

- Favoriser la pratique régulière d'une activité physique adaptée en réponse aux besoins spécifiques des publics féminins, adolescents, seniors et actifs.
- Structurer et promouvoir les dispositifs Ping Bien-Être comme levier de développement territorial et de modernisation de l'offre fédérale.
- Structurer et déployer une offre territoriale Ping Santé en partenariat avec les acteurs médicaux et médico-sociaux.

3- Description de l'action (ce que vous allez concrètement organiser) :

Exemples d'actions concrètes :

- Organiser un événement ciblé (challenge inter-entreprises, journée «Ping & Bien-être» avec ateliers mobilité / prévention santé, Tournoi 100 % féminin ou mixte loisir.)
- Coordination et soutien matériel/humain à des manifestations sportives mise en place par les comités départementaux et/ou clubs de son territoire (aide à la communication, à la logistique le jour de l'événement, prêt de matériels etc.)

4- Objectifs opérationnels :

Promotion de la santé/Développement de la pratique

Dispositif : Ping actif

5- Publics bénéficiaires : Cette rubrique est à remplir en fonction des publics visés par votre action.

Statut : _____

Genre : _____

Tranche d'âge : _____

Type : _____

6- Indicateurs en lien avec les objectifs :

- Nombre d'événements organisés
- Nombre de nouveaux licenciés dont féminines
- Nombre de clubs impliqués, de participant(e)s
- Nombre d'actions avec France Alzheimer et/ou France Parkinson

Nouveauté 2026 : Le poids de la subvention dans le financement de cette action est éligible à hauteur maximum de 80%.

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT
À DESTINATION DES LIGUES

PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

2026

19

2.8 DISPOSITIF

(si Pôle Espoirs de niveau 2) :

«ACCESSION TERRITORIALE AU SPORT DE HAUT NIVEAU »

Action optimisation de l'entraînement

1) Intitulé : Optimisation de l'entraînement (Pôle espoirs)

2) Objectifs (ce que votre action doit permettre d'atteindre) :

- Présentation du fonctionnement du pôle et budget spécifique

3) Description de l'action (ce que vous allez concrètement organiser) :

-Présentation du fonctionnement du pôle et budget spécifique

4) Objectifs opérationnels :

Accession au sport de haut niveau

Dispositif : Accession territoriale au sport de haut niveau

5) Publics bénéficiaires : Cette rubrique est à remplir en fonction du publics visés par votre action.

Statut : _____

Genre : _____

Tranche d'âge : _____

Type : _____

6) Indicateurs en lien avec les objectifs :

- Nombre de joueurs accédant à un pôle France en N+1

- Nombre de joueurs membres des cellules de Performance en N

- Nombre de joueurs sur liste Espoir et Relève en N

- Niveau de structuration du Pôle Espoir

Remarque : les noms/prénoms des bénéficiaires devront être indiqués dans le compte rendu de l'action qui devra être déposé au plus tard le 30 juin 2027. L'Agence pourra demander le remboursement de tout ou partie de la subvention s'il n'est pas possible d'identifier les bénéficiaires de ces subventions et donc des projets de hautniveau correspondants.

3

RESSOURCES PSF

3.1 GUIDES DE DÉPÔT DE DOSSIER ET DES COMPTES RENDUS FINANCIERS

Déposer un dossier PSF (Période de campagne club) :

<https://www.ffft.com/wp-content/uploads/2025/11/guide-depot-demande-psf2025-5037.pdf>

Déposer mon compte rendu financier (Période de bilan) :

<https://www.ffft.com/wp-content/uploads/2025/11/guide-depot-bilan-psf2025-5036.pdf>

3.2 AIDE À LA CONSTRUCTION D'UN BUDGET

Construire mon budget en respectant les règles de base :

<https://www.ffft.com/wp-content/uploads/2025/11/aide-construction-d-budget-psf-4240.pdf>

3.3 LIEN VERS LE SITE DES BONNES PRATIQUES

Annuaire – Observatoire des bonnes pratiques :

<https://www.ffft.com/sinspirer-des-autres-clubs/>



3, rue Dieudonné Costes
75013 PARIS

[WWW.FFTT.COM](http://www.fftt.com)

